



Appartement sur-chauffé dû à la canalisation de chauffage

Par **Miguel_DAUBEUF**, le **05/03/2011** à **11:25**

Bonjour,

Je suis locataire depuis janvier 2010 dans un logement collectif neuf (mise a dispo du logement janvier 2010). Le chauffage est fournie en collectif et pour chaque appartement des radiateurs sont posés au murs hors je n ai jamais fait fonctionner ses radiateurs depuis mon arrivé . Il semblerait que les canalisations pour la fourniture d'eau chaude et de chauffage passent sous le sol de mon appartement (RDC). La température la plus basse relevée est de 24° ses dernières semaines et très souvent (trop souvent) nous dépassons les 26°, cette température est très peu supportable et je pense surtout a mes enfants constamment malades (rhume, toux à répétition, d après le médecin la T° y serait beaucoup). Quelles sont les obligations d'un bailleur face à cette situation ? A t il l obligation de mettre a disposition des bailleurs un thermostat ? A défaut d un gestionnaire de température dans le cas d'un chauffage collectif, existe t il une température mini et maxi a respecter ? Sachant que mon problème n'est pas dû au radiateur installer dans l appartement (ceux en position zéro depuis mon arriver en janvier 2010) mais a une chaleur qui remonte du sol via la tuyauterie d'eau chaude et de chauffage qui alimente l'immeuble. Dans l attente de vous lire. Cordialement

Par **mimi493**, le **05/03/2011** à **16:52**

[citation]existe t il une température mini et maxi a respecter ? [/citation]
La température maxi est de 19°C

Lisez ça

<http://www.unarc.asso.fr/site/abus/0205/abus332.htm>

Par **Miguel_DAUBEUF**, le **10/03/2011** à **09:14**

Merci mimi493.